



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation
et d'Education

Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique

1 ter avenue de Lowendal

75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Maryvonne Isaac

Tél : 01.49.55.51 99

fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2011-2117

Date: 20 septembre 2011

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du
territoire

à

Nombre d'annexes : 2

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Mise en place de l'expérimentation « Philosophie au lycée avant la classe terminale » dans
l'enseignement agricole. Appel à projets

Résumé : Description et objectifs du dispositif et conditions de mise en oeuvre

Mots-clés : Philosophie avant la classe de terminale – Accompagnement personnalisé

Références : Circulaire EN n° 2011-023 du 21-2-2011 (BO n° 9 du 3 mars 2011) portant appel à
projets « Philosophie au lycée avant la classe terminale »

Destinataires

Pour exécution :

- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation « philosophie au lycée avant la classe terminale » dans les classes de seconde générale et technologique et les classes de première S spécialité Ecologie Agronomie Territoire* des établissements d'enseignement agricole.

1- Description du dispositif d'expérimentation :

L'enseignement de la philosophie au lycée a sa place dans la classe de terminale pour les élèves des séries générales et technologiques. Il est maintenu dans ses programmes, finalités, contenus et horaires actuels.

En outre, cette discipline pourra être introduite à partir de la rentrée 2011, en classe de **seconde générale et technologique et en classe de première S**, où des interventions ponctuelles du professeur de philosophie dans des cours d'autres disciplines pourront être organisées dans le cadre des projets d'établissement et des marges d'autonomie offertes par la réforme du lycée .

Ces interventions se réaliseront en coordination avec les autres professeurs et aborderont des thématiques variées en relation avec l'ensemble des disciplines d'enseignement général. Elles peuvent se faire dans toutes les disciplines du tronc commun, dans les enseignements d'exploration en seconde ou dans les enseignements spécifiques en première S (EAT).

Elles se dérouleront pour chaque sujet dans un horaire compris entre 2 h et 12 h et ne devront pas dépasser en totalité 36 heures par année scolaire et par classe.

Une liste de thèmes possibles est proposée en annexe 1.

Cette liste n'est qu'indicative, elle peut être enrichie et s'étendre à d'autres enseignements en fonction des projets mis en place.

A ce stade du parcours des élèves, cette première approche de la démarche philosophique n'a pas pour but de transmettre un corpus philosophique mais bien d'entraîner progressivement les lycéens à construire une réflexion rigoureuse.

Un appel à projets est lancé pour l'année 2011/ 2012 avec trois objectifs directement liés à ceux de la réforme du lycée concernant désormais les classes de seconde et de première de la série S du baccalauréat général.

2- Objectifs :

1-Accompagner la progression des élèves vers la maturité intellectuelle :

La philosophie en stimulant la réflexion contribue à la formation du jugement et favorise l'acquisition de l'autonomie.

2-Donner plus de sens au parcours scolaire par des pratiques interdisciplinaires :

L'intervention d'un professeur de philosophie dans le cours d'une autre discipline permet de mettre en perspective les disciplines et les savoirs, et aide les élèves à mieux percevoir leurs liens.

En outre, cette approche interdisciplinaire met l'élève en situation de mieux comprendre l'intérêt des connaissances qu'il acquiert et partant, le sens de son parcours de formation au lycée.

*EAT : appellation modifiée par arrêté modificatif de l'arrêté du 27 janvier 2010 précité en attente de publication

3-Familiariser les lycéens avec la pratique de la philosophie :

L'approche de la démarche philosophique en seconde ou en première prépare l'apprentissage de la philosophie en classe de terminale. Ainsi, les élèves aborderont cette discipline en terminale avec de meilleures chances de réussite dans la perspective des épreuves de baccalauréat.

3- Mise en œuvre :

Les interventions du professeur de philosophie peuvent se faire notamment dans le cadre des deux heures hebdomadaires consacrées à **l'accompagnement personnalisé** ou dans le cadre des **Travaux Pratiques Encadrés** pour les élèves de première S.

La construction du projet concerté et préparé en commun avec les professeurs concernés, sera présentée au Conseil de l'éducation et de la formation de l'établissement.

La description du projet doit être détaillée et mettre en évidence la dimension interdisciplinaire, en particulier l'articulation de la problématique retenue avec les contenus des autres disciplines.

Le cahier des charges relatif à l'élaboration des projets est joint **en annexe 2**.

Les projets sont à envoyer sous la forme du tableau joint en **annexe-1** à l'inspection pédagogique de l'enseignement agricole et à la DRAAF/SRFD pour information, **avant le 16 avril 2012**.

par voie électronique : sylvie.campario@educagri.fr

ou par courrier à l'adresse suivante:

Inspection de l'enseignement agricole

A l'attention de Madame Campario

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

1ter avenue de Lowendal

75700 Paris 07 SP

Les projets seront examinés et validés par l'inspection de l'enseignement agricole pour la conformité avec les objectifs de l'expérimentation.

Une évaluation de cette expérimentation sera réalisée par l'inspection de l'enseignement agricole à la fin de l'année scolaire 2012/2013 à partir des bilans réalisés par les équipes et transmis par les établissements au plus tard le **15 mai 2013**.

Un bilan intermédiaire de l'expérimentation sera réalisé par l'inspection de l'enseignement agricole à la fin de l'année scolaire 2011/ 2012.

Le Sous Directeur des politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

Annexe-1

MODALITÉS DU PROJET PROPOSÉ

ETABLISSEMENT :	
Nom des professeurs intervenant dans le projet :	

1. Interventions de professeurs de philosophie dans les cours d'autres disciplines

Classe et série	Nombre d'heures	Sujet

2. Prise en charge d'une partie de l'enseignement personnalisé (seconde et première)

(préciser en particulier le nombre d'heures et les autres disciplines impliquées ; joindre éventuellement en annexe le détail du projet)

3. Participation aux travaux personnels encadrés (classe de première)

(préciser le nombre d'heures et, si possible, les autres disciplines concernées)

Annexe- 2

CAHIER DES CHARGES

Les interventions des professeurs de philosophie en classes de seconde et de première, en coordination avec les autres professeurs, pourront concerner de façon équilibrée tous les enseignements scientifiques, littéraires et artistiques, afin que les élèves comprennent que la philosophie a pour vocation de s'attacher à l'ensemble de la culture enseignée au lycée, à laquelle elle peut apporter l'éclairage historique, réflexif et critique qui est le sien.

I - EN CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Pour guider le choix des professeurs, une liste indicative de sujets en relation avec les programmes de seconde est fournie ci-dessous :

Français :

- « Réalité et réalisme », ou bien « Le concept de naturalisme », en relation avec « Le roman et la nouvelle au XIXe siècle : réalisme et naturalisme ».
- « Persuader et démontrer », en relation avec « Genres et formes de l'argumentation : XVIIe et XVIIIe siècle ».

Histoire-géographie :

- « La question du meilleur régime politique », en relation avec « Citoyenneté et démocratie à Athènes (Ve-Ive siècle av. J-C) »,
- « Science, technique et représentation du monde », en relation avec « L'essor d'un nouvel esprit scientifique et technique (XVIe-XVIIe siècle) »,
- « L'idée de Lumières », en relation avec « La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique »,
- « Progrès, risques, développement », ou bien « Société et développement durable », en relation avec le programme de géographie.

Histoire des arts :

- Le professeur de philosophie choisira dans le programme de l'enseignement de l'histoire des arts les questions à dimension philosophique qu'il souhaitera aborder.

Mathématiques :

- « La variété des signes (symboles, graphes, images, courbes, etc.) et leurs fonctions », en relation avec « Notations et raisonnement mathématiques »,
- « Le hasard et la chance » en relation avec « Statistiques et probabilité »,
- « Statistiques et probabilités »
- « Parier risquer choisir ».

Physique-chimie

- « Les atomismes », en relation avec « l'atome »,
- « Mouvement et repos » en relation avec « le mouvement ».

Sciences de la vie et de la Terre :

- « Le concept d'évolution », en relation avec « La biodiversité, résultat et étape de l'évolution »,
- « Nature, milieu, environnement », en relation avec « Enjeux planétaires contemporains : énergie, sol ».

Enseignement d'exploration

- Le professeur de philosophie pourra intervenir dans le cadre des enseignements d'exploration. Il le fera par la formulation de problèmes, l'analyse de concepts, la présentation de textes relevant de sa discipline.

II - EN CLASSE DE PREMIERE S

Pour guider le choix des professeurs, une liste indicative de sujets en relation avec les programmes de première, est fournie ci-dessous :

Français

- « Lecteur et spectateur », en relation avec « Le texte théâtral et sa représentation, du XVIIe siècle à nos jours »,
- « Poésie et vérité » en relation avec « Ecriture poétique et quête du sens, du Moyen-Age à nos jours »,

Enseignement littéraire

- « L'idée d'humanisme », en relation avec « Vers un espace culturel européen : Renaissance et humanisme »

Histoire-géographie :

- « La notion de totalitarisme », en relation avec « Le siècle des totalitarismes »,
- « L'idée d'Europe », en relation avec « France et Europe »,
- « Le problème d'un ordre mondial », en relation avec les thèmes 1, 2 ou 4 du programme d'histoire,
- « Espaces, territoires, frontières », en relation avec les thèmes 1 à 4 du programme de géographie.

Histoire des arts :

- Le professeur de philosophie choisira dans le programme de l'enseignement de l'histoire des arts les questions à dimension philosophique qu'il souhaitera aborder.

Langue étrangère

- « Langues, cultures, littératures »

Mathématiques en série S :

- « L'idée d'infini », en relation avec « Dérivation »
- « Pensée et calcul », en relation avec « l'algorithmique »

Physique-chimie en série S :

- « Perception et réalité », en relation avec « Couleur, vision et image »,
- « Qu'est ce qu'une loi scientifique ? », en relation avec « Comprendre : lois et modèles ».